

L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE ET LE CAMEROUN : UNE COOPERATION GAGNANT-GAGNANT

Souley Mane

Enseignant-chercheur au Département d'Histoire de l'Ecole normale supérieure de Yaoundé

souleymanebouba@gmail.com

Résumé

L'Organisation de la Coopération islamique dont le siège se trouve à Djeddah, la capitale économique du royaume de l'Arabie saoudite, compte actuellement 57 membres, faisant d'elle le plus grand regroupement transnational du monde après l'ONU. Le Cameroun y adhère en 1974. Depuis cette date, le pays entretient une flopée de relations avec ladite Organisation, notamment aux plans économique, politique, diplomatique et socio-culturel. La coopération avec l'OICI s'inscrit dans une perspective d'émancipation au (néo)colonialisme, de diplomatie de présence et d'ouverture. Il est aussi question, pour l'Etat camerounais, de briser le monopole ou l'exclusivisme des « anciens maîtres » au profit des acteurs émergents de la coopération multilatérale. Cet article a pour objectif d'étudier les différents aspects de la coopération Cameroun-OICI en insistant sur les acquis, les limites et les perspectives. Les résultats de cette coopération sont positifs et encourageants. Toutefois, les deux parties peuvent encore mieux faire. L'approche utilisée dans cette contribution est transversale. Elle s'appuie, dans une perspective analytique et évolutive, sur l'histoire des relations internationales, la diplomatie et l'économie. Quant aux sources compulsées, elles sont constituées des données écrites et électroniques.

Mots clés : *Cameroun, coopération, islam, OICI*

Abstract

The Organization of Islamic Cooperation, headquartered in Jeddah, the economic capital of the Kingdom of Saudi Arabia, currently has 57 members. It is the largest transnational grouping in the world after the UN. Cameroon joined in 1974. Since that date, the country has had a plurality of relations with the said Organization, particularly at the economic, political, diplomatic and socio-cultural levels. Cooperation with the OIC is part of a perspective of emancipation from (neo)colonialism, diplomacy of presence and openness. It is also a question, for the Cameroonian State, of breaking the monopoly or the exclusivism of the "old masters" for the benefit of the emerging actors of multilateral cooperation. This article aims to study the different aspects of Cameroon-OIC cooperation by emphasizing the achievements, limits and perspectives. The results of this cooperation are positive and encouraging. However, both parties can do even better. The approach used in this contribution is transversal. It is based, from an analytical and evolutionary perspective, on the history of international relations, diplomacy and economics. As for the sources used, they consist of written and electronic data.

Key words: *Cameroon, cooperation, islam, ICO*

Introduction

Le Cameroun est une exception culturelle en Afrique. Il reçoit son nom des Portugais, évolue successivement sous le protectorat allemand, le condominium, le mandat et la tutelle franco-britannique.¹ Ce parcours atypique influence considérablement sa diplomatie au lendemain de son accession à la souveraineté internationale. La France et l'Angleterre, les deux anciennes puissances tutélaires, continuent de développer une flopée de relations avec le nouvel Etat, notamment aux plans politique, économique et socio-culturel. Ces relations s'inscrivent dans une logique de dépendance dans la mesure où elles pérennisent l'ordre colonial/impérial, basé sur une (sur)exploitation de la colonie par la métropole. Le caractère vertical et asymétrique des relations entre les « partenaires » amène le Cameroun à élaborer, dans une perspective d'émancipation au (néo)colonialisme et de défense de ses intérêts, une diplomatie d'ouverture. Celle-ci consiste à briser le monopole ou l'exclusivisme des « anciens maîtres » au profit des acteurs émergents de la coopération multilatérale.

C'est dans cette perspective que le pays adhère à l'Organisation de la Coopération islamique (OCI),² une structure multilatérale, hors de la sphère européenne et à dominante islamique. Cette adhésion lui permet de tirer une kyrielle de dividendes. Cet article présente, dans un premier temps, l'OCI, notamment sa genèse, son évolution, ses objectifs, ses organes et ses membres (I). Ensuite, il examine l'apport de cette organisation au Cameroun sur les plans économique, politique, diplomatique et socio-culturel (II). Il étudie aussi l'apport du Cameroun à l'OCI (III) et s'achève par un examen des limites et des perspectives de ladite coopération (IV).

I. Présentation de l'OCI

L'OCI est une Organisation intergouvernementale dont le siège se trouve à Djeddah, la capitale économique du royaume de l'Arabie saoudite. Elle dispose actuellement de 57 Etats membres parmi lesquels se trouve le Cameroun dont l'adhésion remonte à 1974. Elle se veut un cadre de rencontre, un forum d'échanges et le porte-voix du monde

¹Le mandat et la tutelle furent assurés par la France et l'Angleterre.

²Cette Organisation a changé de dénomination le 28 juin 2011 passant ainsi de l'Organisation de la Conférence islamique à l'Organisation de la Coopération islamique.

musulman. Cette partie examine la genèse, l'évolution, les objectifs, les organes et les membres de la deuxième plus grande organisation transnationale au monde, après les Nations Unies

A. Genèse et évolution

L'Organisation de la Coopération islamique voit le jour à Rabat le 25 septembre 1969 (12 rajab 1389 de l'Hégire), après l'incendie criminel (21 août 1969) de la mosquée al-Aqsa de Jérusalem par un australien d'obédience chrétienne.³ En 1970, la première réunion de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères (CIMAÉ) se tient à Djeddah et met sur pied un secrétariat permanent. Le premier secrétaire général est Ahmed Sékou Touré (1969-1971). L'actuel secrétaire général est Hissein Brahim Taha, de nationalité tchadienne. Il assume cette fonction depuis novembre 2016. A ce jour, l'Organisation intergouvernementale a tenu 16 sommets islamiques mondiaux ordinaires dont le premier a eu lieu du 22 au 25 septembre 1969 à Rabat, au Maroc et le 16 toujours à Rabat du 29 au 30 mai 2023. La même ville a abrité un sommet extraordinaire le 13 décembre 2017, en réponse à la reconnaissance de Jérusalem, comme capitale de l'État d'Israël, par Donald Trump, président des États-Unis. L'OCI, réunie à Istanbul, reconnaît Jérusalem-Est comme la capitale de la Palestine et appelle la communauté internationale à faire de même.⁴ Les trois langues officielles de l'organisation sont : l'arabe, l'anglais et le français.

B. Les objectifs, les organes et les membres

La charte de l'OCI est élaborée à Djeddah en mars 1972 et adoptée la même année par la troisième Conférence des ministres des affaires étrangères. Cette charte indique, en son chapitre 1, article 1, les objectifs de l'organisation se résumant ainsi qu'il suit :

Il s'agit de consolider la fraternité, la solidarité et la coopération entre les États membres ; soutenir le peuple palestinien dans sa quête d'un État indépendant conformément aux résolutions de l'ONU ; promouvoir les valeurs islamiques fondées sur la modération et la tolérance ; encourager le dialogue des civilisations et le développement;

³La création de l'OCI serait aussi la réponse saoudienne à l'influence du Mouvement des non-alignés qui voit le jour en 1955 et dont les figures dominantes étaient, entre autre, Nasser, Nehru, Soekarno et Zhou Enlai.

⁴48 États, dont 16 dirigeants de pays membres, ont pris part à ce sommet extraordinaire afin d'examiner les répercussions suite à la décision américaine de reconnaître al-Qods comme capitale d'Israël.

promouvoir les droits humains et les libertés fondamentales ; lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, le crime organisé, le trafic illicite des drogues, la corruption, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains.⁵

Quant aux organes de l'OIC, ils sont les suivants :

- le sommet islamique ;
- le conseil des ministres des affaires étrangères ;
- les comités permanents ;
- le comité exécutif ;
- la cour islamique internationale de justice ;
- la commission permanente indépendante des droits de l'homme ;
- le comité des représentants permanents ;
- le secrétariat général ;
- les organes subsidiaires ;
- les institutions spécialisées ;
- les institutions affiliées.

Les Etats membres de l'Organisation sont, à ce jour, au nombre de 57 Etats.⁶ Au départ, il y en avait que 30. Nous relevons essentiellement trois catégories de pays. La première est celle qui possède une très forte population musulmane. C'est le cas des pays du Proche et Moyen orient, de l'Asie du Sud et du Sud-Est, de l'Afrique du Nord et certains pays de l'Afrique de l'Ouest. L'adhésion de ces pays à l'OIC pourrait s'expliquer par des raisons politiques et socio-culturelles, c'est-à-dire, la volonté manifeste d'afficher l'identité islamique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. En outre, cette adhésion contribue à la promotion de la culture islamique et la défense des intérêts des musulmans. Le deuxième groupe est celui des Etats dont la moitié de la population, au moins, est musulmane. C'est le cas du Burkina Faso, du Tchad, du Nigeria, etc. Les motivations d'adhésion seraient plus ou moins similaires à celles de la première catégorie. La troisième et dernière catégorie est constituée des Etats à faible ou très faible minorité musulmane. C'est le cas du Bénin, du Togo, du Suriname, du Gabon, du Guyane et du Cameroun. Pour ces Etats, les motivations d'adhésion seraient davantage économiques et non forcément une conviction de faire la promotion de la culture islamique, encore moins une volonté

⁵La charte de l'OIC, chapitre 1, article 1.

⁶États membres, <https://www.oic-oci.org/states/?lan=fr#>, consulté le 7/4/2018.

manifeste de protéger ou de valoriser les minorités musulmanes de l'intérieur. Nous relevons aussi l'absence de quelques pays possédant pourtant une importante population musulmane (même si elle n'est pas majoritaire) : c'est le cas de l'Inde, la Chine, l'Ethiopie et la Tanzanie.

En dehors des membres permanents, il existe aussi, au sein de l'OCI, des membres observateurs constitués d'Etats et d'organisations.⁷ L'octroi du statut d'observateur à un Etat, membre des Nations Unies, est décidé par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères par consensus seulement et sur la base des critères agréés par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Actuellement, ils sont au nombre de 13. Les critères d'admission sont définis dans la charte en son paragraphe 2 de l'article 3 :

Tout Etat, membre des Nations Unies, disposant d'une majorité musulmane qui soumet une demande pour devenir membre peut adhérer à l'Organisation si sa demande est approuvée par consensus seulement par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères sur la base des critères arrêtés et adoptés par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères.⁸

Le Sommet islamique est l'instance suprême de l'Organisation. Il est composé des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement, et des Etats membres. Il se réunit une fois tous les trois ans dans l'un des Etats membres. Des sessions extraordinaires se tiennent, lorsque les intérêts des Etats membres l'exigent, en vue d'examiner les questions d'importance vitale pour la *Oummah* et de coordonner en conséquence la politique de l'Organisation. Une session extraordinaire peut se tenir sur recommandation du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, ou à l'initiative d'un Etat membre ou du Secrétaire général, sous réserve d'obtenir l'approbation de la majorité simple. Il délibère, prend les décisions politiques et apporte des conseils sur toutes les questions relatives à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte et examine les autres questions d'intérêt commun pour les Etats membres et pour la *Oummah*.⁹

⁷Observateurs, https://www.oic-oci.org/page/?p_id=181&p_ref=60&lan=fr, consulté le 7/4/2018.

⁸Toutefois, il est à constater que certains membres ne remplissent pas la condition selon laquelle il faudrait disposer d'une majorité musulmane. C'est le cas du Cameroun et bien d'autres pays. Cela indique donc que l'Organisation peut aussi accueillir tous les Etats qui en feraient la demande.

⁹Chapitre IV, articles 6-9 de la Charte.

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères se réunit une fois par an dans l'un des Etats membres. Il examine les voies et moyens de mettre en œuvre la politique générale de l'Organisation. Dans le souci de réaliser des progrès sur les questions d'importance capitale, l'Organisation a créé les Comités permanents ci-après :

- le Comité al-Qods ;
- le Comité permanent pour l'Information et les Affaires culturelles (COMIAC) ;
- le Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC) ;
- le Comité permanent pour la Coopération scientifique et technologique (COMSTECH).¹⁰

Le Comité exécutif est composé des Présidents des sessions actuelle, précédente et prochaine du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, du pays abritant le siège du Secrétariat général et du Secrétaire général à titre de membre *ex officio*. Les réunions du Comité exécutif sont conduites conformément à ses Règles de Procédure. Le Secrétariat général comprend un Secrétaire général qui est le premier responsable administratif de l'Organisation et le personnel requis par l'Organisation. Le Secrétaire général est élu par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois. L'OCI comporte quatre institutions spécialisées implantées dans diverses capitales et villes du monde islamique.

Il y a la Banque islamique de développement (BID) dont l'objectif est de favoriser le développement économique et le progrès social des Etats membres, conformément aux principes de la *Char'i'a* islamique. Son siège est à Djeddah et son capital autorisé est de six milliards de dinars islamiques divisés en 600 000 actions offertes à la souscription des membres. La valeur d'un Dinar islamique, qui est l'unité de compte de la Banque, équivaut à un Droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). Le capital souscrit est 4 milliards de dinars islamiques : un Dinar islamique = 1,3 \$US.¹¹ Ensuite, il y a l'Agence islamique internationale de presse (IINA) pour promouvoir des contacts professionnels et une coopération technique entre les agences de presse des Etats membres. Il y a également l'Union des Radiodiffusions des Etats islamiques (IBU) qui propage les principes de

¹⁰Chapitre VI, article 11 de la Charte.

¹¹Website: www.isdb.org, consulté le 20 /3/2018.

la *Dawa* islamique et l'enseignement de la langue arabe. Enfin, il y a l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO),¹²

Que gagne concrètement le Cameroun au travers de sa coopération avec l'OCI ?

II. Apport de l'OCI au Cameroun

Le Cameroun, depuis 1960, se présente comme un acteur majeur des relations internationales. Il tisse des liens fructueux avec de nombreuses organisations internationales parmi lesquelles se trouve, en bonne place, l'OCI. Celle-ci contribue au développement du Cameroun aux plans économique, politico-diplomatique et socio-culturel.

A. Au plan économique

L'OCI participe, au travers de son institution financière phare qu'est la Banque islamique de Développement (BID) au financement de nombreux projets au Cameroun. Cette institution est l'une des plus anciennes pourvoyeuses des fonds au pays. Elle finance, en 1977, son tout premier projet dans le monde : la construction du barrage de Song Loulou (388 mégawatts) à hauteur de 4,5 milliards FCFA. Actuellement le portefeuille actif de la BID au Cameroun est supérieur 500 milliards de F CFA. Cette institution finance des projets variés à l'instar de la construction des routes, des barrages et l'appui au secteur bancaire et agro-pastoral. Pour plus d'ancrage au Cameroun, la BID dispose depuis 2016 d'un représentant local.¹³ Cette initiative permet d'assurer un meilleur suivi des projets financés au Cameroun par la BID. A l'occasion de la revue générale du portefeuille de la Coopération entre le Cameroun et les partenaires au développement du monde islamique, le ministre de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) de l'époque, Louis Paul Motaze, indique que sur une enveloppe globale d'interventions s'élevant à 520 milliards de FCFA, la Banque islamique de développement (BID) dispose à elle seule, d'un portefeuille d'environ 428 milliards pour une vingtaine d'opérations, soit,

¹²Ibid.

¹³Ce Camerounais est un ingénieur d'agriculture qui a parallèlement suivi des études en économie, banque et finance. Il a pris ses fonctions sous la houlette de Charles Assamba Ongodo, directeur général de la Coopération internationale et de l'Intégration régionale au ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat).

plus de 85% de tout le portefeuille. Ce fait symbolique s'est suivi par une augmentation constante des opérations réalisées par cette institution : projet de construction de la route Olama Kribi (tronçon Olama-Bingambo), Chantier naval de Limbe, route Foumban-Tibati (tronçon Foumban-Manki-Magba-Pont sur la Mapé), etc.¹⁴ En outre, grâce aux prêts et dons de la BID, d'autres projets sont actuellement en cours d'exécution, notamment :

- la construction de la route Ayos-Bonis ;
- le chantier naval de Limbe ;
- la réhabilitation des routes rurales dans l'Adamaoua, l'Est et le Sud-ouest ;
- la construction des magasins de stockage de céréales dans la partie septentrionale pour lutter contre la famine.¹⁵

Selon *Cameroon Tribune*, le groupe de la Banque islamique de développement, à travers sa branche privée, la Société islamique de développement du secteur privé (SID) a ouvert ses guichets aux opérateurs économiques camerounais. Le contrat signé entre Khaled Mohammed Al-Aboodi, président exécutif et directeur général de la SID et Alphonse Nafack, directeur général de *Afriland First Bank*, est une convention d'assistance technique visant à promouvoir la finance islamique.¹⁶

D'après la même source, le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire de l'époque, Emmanuel Nganou Djoumessi, qui présidait le séminaire a plaidé en faveur de l'ouverture par la BID de lignes de crédit au sein des banques locales pour financer les petites et moyennes entreprises (Pme) et les petites et moyennes industries (PMI), considérées comme le maillon essentiel de l'économie camerounaise.¹⁷ Pour bénéficier des financements de la SID, les projets doivent avoir un caractère privé, avec un capital détenu à hauteur d'au moins 51% par des investisseurs privés du pays concerné. Ils doivent avoir une bonne conception technique basée sur une étude de faisabilité dégagant une rentabilité financière suffisante avec un impact positif sur le développement économique et social. Les modes de financement utilisés par la SID sont essentiellement constitués du crédit-bail, de la vente à tempérament et du financement de la fabrication de biens sur commande. Cette branche de la BID accorde actuellement une

¹⁴<https://www.cameroon-tribune.cm/.../financement-de-la-banque-isl...>, consulté le 25/3/2018.

¹⁵Ibid.

¹⁶Ibid.

¹⁷Ibid.

priorité aux secteurs industriel et agro-industriel, aux télécommunications, aux projets d'infrastructures financés et exécutés par le secteur privé et aux services de santé privés. Elle participe à hauteur de 50% du coût, s'il s'agit d'un projet d'extension et 40% pour un nouveau projet. La valeur du projet doit être d'au moins 5 millions de dollars, soit environ 2,5 milliards de F CFA. Les promoteurs du projet doivent apporter une contribution entre 30 et 45% du coût total (fonds de roulement compris), les autres sources de financement devant être définies avant l'introduction de la demande. Les garanties exigées comprennent, entre autres, les garanties bancaires, les hypothèques, les sûretés liées aux promoteurs du projet. La durée de remboursement se situe entre cinq et huit ans. Les financements à long et court termes, la gestion des actifs et la structuration des financements, les services de conseil constituent autant des produits de la SID.¹⁸

L'apport de l'OCI touche aussi le volet politique et diplomatique.

B. Au plan politico-diplomatique

Le jeune Etat du Cameroun, après avoir accédé à l'indépendance, tient à s'affirmer sur la scène internationale. N'ayant pas été une colonie à proprement parler, le pays dispose des coudées franches et opte résolument pour une diplomatie de présence. Cette option lui permet de rechercher un appui à sa politique étrangère et de sauvegarder ses intérêts à l'échelle internationale.

Au plan politico-diplomatique, l'apport de l'OCI se décline en termes de visites. Le président de la BID, Dr Ahmad Mohamed Ali effectue une visite à Yaoundé le 7 juin 2010, pour prendre part au deuxième forum ministériel sous régional sur la mise en œuvre du programme spécial pour le développement de l'Afrique. Ce forum a permis d'évaluer le programme spécial pour le développement de l'Afrique élaboré par l'OCI. En 1996 Yasser Arafat, le *leader* du Mouvement de libération de la Palestine, effectue une visite diplomatique à Yaoundé pour le compte de l'OCI.¹⁹ Les deux partenaires se soutiennent aussi mutuellement dans la défense de leurs intérêts sur la scène internationale au travers des prises des positions communes. Qu'en est-il du volet socio culturel ?

¹⁸<https://www.cameroon-tribune.cm/.../financement-de-la-banque-isl...>, consulté le 25/3/2018.

¹⁹Le Cameroun et le reste du monde <http://georepere.e-monsite.com/medias/files/lecon.9.cameroun.et.commonwealth.pdf>, consulté le 21 avril 2018.

C. Au plan socio-culturel

L'OCI participe, avec efficacité, à la mise en place de nombreux projets au Cameroun notamment dans les secteurs de la santé, l'hydraulique, l'électrification rurale et l'éducation.²⁰ Pour l'année académique 2015/2016 par exemple, l'OCI met à la disposition du Gouvernement camerounais, une offre de bourses d'études pour le programme de Master en Science au Pakistan. Les filières d'études sont les suivantes : informatique, génie électrique, météorologie, sciences de la terre, sciences de l'environnement, mathématiques, physique, chimie, relations internationales, assainissement et traitement durable des eaux, sciences de gestion, études de développement, gestion des projets, biosciences. Il est à signaler que cette bourse couvre 100% des frais de scolarité et 30% des charges diverses.²¹

La BID met aussi à la disposition du Gouvernement camerounais une offre de 50 bourses d'études doctorales et postdoctorales au titre de l'année universitaire 2017-2018. Ce programme de bourse est destiné aux étudiants des pays membres désirant faire un doctorat ou des recherches postdoctorales. La durée des études est de 3 ans et les filières portent notamment sur la santé/médecine ; l'agriculture/production alimentaire ; l'hydraulique/désertification ; l'énergie/développement des infrastructures ; la nanotechnologie et les TIC. La bourse de recherche postdoctorale s'adresse exclusivement aux candidats porteurs d'initiatives innovantes désireux de réaliser un projet de recherche postdoctorale de six à douze mois dans des centres d'excellence dotés de facilités et d'équipements de pointe. Le projet doit porter sur des solutions aux problèmes tels que : le paludisme, la maladie coronarienne, la maladie à virus Ebola, la production alimentaire, l'hydraulique, la

²⁰Au plan éducatif, il s'agit de la construction de 48 écoles primaires dans six Régions et la construction, réhabilitation des lycées et écoles de l'enseignement technique.

²¹Bourses de l'Organisation de la Coopération Islamique au Gouvernement camerounais l'année académique 2015/2016, <https://kamerpower.com/fr/bourses-de-lorganisation-de-la-cooperation-islamique-au-gouvernement-camerounais/>, consulté le 21 avril 2018.

désertification, l'énergie, etc. Il faut également mentionner les bourses d'études octroyées aux étudiants camerounais soit dans des institutions universitaires appartenant ou parrainées par l'OCI, comme c'est le cas des universités islamiques au Niger et en Ouganda, de l'université islamique de technologie de Dhaka (Bangladesh).

Enfin, l'OCI apporte son soutien au Cameroun aux moments de grandes épreuves. C'est ainsi que dans un communiqué rendu public vendredi, 15 janvier 2016, le Secrétaire général de l'Organisation, Iyad Madani, a condamné les attaques terroristes perpétrées par Boko Haram et qui ont fait treize tués et de nombreux blessés dans une mosquée de l'Extrême nord du Cameroun. Il a qualifié ces attaques d'« actes terroristes visant des citoyens innocents ». Il a par ailleurs, réitéré la position de l'Organisation contre le terrorisme et appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts en matière de lutte contre ce fléau.²² Quelle est à présent la contribution du Cameroun, puisqu'il s'agit d'une coopération gagnant-gagnant ?

III. Apport du Cameroun à l'OCI

L'adhésion du Cameroun à l'OCI s'inscrit dans la mouvance des relations internationales dont la philosophie est le développement de la coopération entre les Etats et la sauvegarde à la fois de leurs intérêts vitaux et la paix. Les motivations d'adhésion du Cameroun à l'OCI sont nombreuses :

Dans un premier temps, il y a les motivations socio-culturelles. Le président de la République de l'époque, Ahmadou Ahidjo, était d'obédience musulmane. Ce paramètre aura forcément joué un rôle important dans le rapprochement entre le Cameroun et l'OCI. En outre, le pays disposait d'une importante minorité musulmane. L'adhésion à l'OCI pouvait aussi être considérée comme une suite logique de la rupture de ses relations diplomatiques avec Israël, après la guerre de Yom Kippour de 1973.²³ Bon nombre de pays africains, en solidarité avec l'Egypte, avaient rompu les relations diplomatiques avec l'Etat hébreu. L'adhésion du Cameroun à l'OCI pouvait donc être considérée comme un soutien à la cause palestinienne et un rééquilibrage de sa politique

²²Boko Haram: l'OCI condamne les attentats perpétrés au Cameroun, <https://www.journalducameroun.com/boko-haram-oci-condamne-les-attentats-perpetres-au-cameroun/>, consulté le 29/3/2018.

²³Le Cameroun noua des relations diplomatiques avec Israël en 1960.

musulmane à l'échelle internationale. En deuxième lieu, il y a les motivations économiques. Il s'agissait, pour le Cameroun, d'en tirer le maximum de dividendes pour booster son développement. Enfin, il y a les considérations politico-diplomatiques. Celles-ci consistaient, pour le jeune Etat, à avoir un rayonnement et une voix qui portait au plan international. La politique étrangère du Cameroun, depuis son indépendance, se caractérise par une diplomatie de présence. Loin de se contenter de recevoir seulement de l'OCI, le pays contribue aussi, selon ses moyens, à l'épanouissement de l'Organisation.

A. Au plan politico-diplomatique

Le Cameroun participe à l'animation politico-diplomatique de l'OCI en prenant part aux différents sommets et conférences islamiques de l'Organisation. Il préside la cinquième conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Kuala Lumpur en juin 1971. Il assume aussi la deuxième vice-présidence de la vingtième conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Istanbul en août 1991. Pour marquer son ancrage au système de l'OCI, le président de la République, Paul Biya, crée, au Ministère des Relations Extérieures, le poste d'un ministre délégué chargé des relations avec le monde islamique en décembre 1997. Le ministre Adoum Gargoum qui occupe ce poste, depuis sa création, participe à plusieurs conférences islamiques des ministres des affaires étrangères de l'OCI. En juin 2007, Tori Limangana occupa le poste de Secrétaire général adjoint de l'Organisation. Quant à Abdoulassoul Abakar il occupe le poste de représentant résident de la BID au Cameroun. Il est aussi important de noter que le Chef de l'Etat du Cameroun, Paul Biya, rendit visite à plusieurs pays membres de l'OCI tout comme il reçut des homologues ou des délégations en provenance desdits pays. La contribution du Cameroun ne se limite pas seulement à la dimension politico-diplomatique, elle concerne aussi le volet financier et économique.

B. Au plan financier et économique

La coopération entre le Cameroun et l'OCI n'est pas une coopération à sens unique, Elle est plutôt bénéfique aux deux parties. Ainsi, le Cameroun contribue, au plan financier, à hauteur de 1% au budget du Secrétariat général de l'OCI et de ses organes subsidiaires. En

dehors des contributions annuelles et obligatoires, le pays participe aussi à des donations volontaires. C'est ainsi qu'en 1978, il verse la somme de 200 000 dollars aux fonds de solidarité islamique. En 1985, il octroie 100 000 dollars à la fondation islamique pour la science, la technologie et le développement.²⁴ Les importations en provenance des pays membres de l'OCI et surtout ceux du golfe arabo-persique sont de plus en plus croissantes et se font au détriment de l'ancien axe Europe-Cameroun. L'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis occupent une place de choix dans ces importations. Celles-ci concernent aussi les pays membres de l'OCI tels que la Turquie, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte et ceux de l'Afrique subsaharienne et surtout le Nigeria. Quand est-il de l'apport du Cameroun concernant la dimension socio-culturelle ?

C. Au plan socio-culturel

Au plan socio-culturel, le Cameroun contribue, de plusieurs façons au rayonnement de l'OCI. Le pays abrite la chaire de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) sur la diversité culturelle, basée à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), Université de Yaoundé II-SOA. Cette chaire contribue, depuis sa création en 2017, à la formation des étudiants en Master portant sur « la diversité culturelle, la paix et la coopération internationales. » Le Pr Ibrahim Mouiche en est le responsable.

Le grand Imam de Maroua, Mahmoud Mal Bakari siège au sein de l'Académie de Jurisprudence (*Figb*) de ladite organisation.²⁵ Le Pr Bello Mana, de nationalité camerounaise, occupe pendant près de 10 ans le poste de vice-recteur de l'Université islamique au Niger. De nombreux autres Camerounais occupèrent des postes importants au sein de l'OCI ou de ses organisations spécialisées.

Pour raviver la culture islamique les Camerounais, de confession musulmane, participent à la compétition sur la mémorisation et la psalmodie du Saint Coran dans le monde islamique. Des concours sur l'islam, le Prophète Mouhammad, des colloques et des symposiums sont organisés, à l'échelle internationale, par des organisations telles que

²⁴Le Cameroun et le reste du monde <http://georepere.e-monsite.com/medias/files/lecon.9.cameroun.et.commonwealth.pdf>, consulté le 21 avril 2018.

²⁵Le Cameroun et le reste du monde <http://georepere.e-monsite.com/medias/files/lecon.9.cameroun.et.commonwealth.pdf>, consulté le 21 avril 2018.

l'UNESCO, l'IRCICA ou des pays membres de l'OCI. En 2017, la Tunisie lance le concours sur la meilleure présentation de l'islam. En 2020 l'IRCICA organise un concours sur les meilleurs poèmes magnifiant le Prophète en langues nationales. Au cours de la même année, l'IRCICA lance l'appel à contribution sur l'islam au Cameroun et en Afrique centrale. En 2023, la ville de Yaoundé a été choisie par l'UNESCO pour abriter l'événement « Yaoundé, capitale de la culture dans le monde islamique pour la Région africaine en 2023 ». Cet événement a permis de mettre en exergue le patrimoine culturel islamique dans la Cité capitale avec une forte mobilisation aussi bien des musulmans que des non musulmans. La coopération Cameroun- OCI est-elle parfaite ?

III. Limites et perspectives de la coopération Cameroun-OCI

Il n'existe pas de coopération parfaite quelle que soit les acteurs et l'ampleur. De goulots d'étranglement existent toujours. Cela est aussi valable pour la relation Cameroun-OCI.

A. Limites

La première limite à la coopération Cameroun-OCI demeure le faible taux de décaissement des fonds alloués aux projets à cause de la lenteur des procédures de passation des marchés et des lourdeurs administratives au Cameroun. Le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), Louis Paul Motaze, affirme le 25 septembre 2017 à Yaoundé que « la grande majorité des projets de ce portefeuille connaissent des difficultés de mise en œuvre. Conséquence, les fonds issus du partenariat ne sont pas normalement consommés ». En effet, « la situation est tellement préoccupante que le taux global des décaissements tourne autour de 4%²⁶».

La seconde limite est que le Cameroun a signé mais n'a pas ratifié la majorité des accords et statuts entrant dans le cadre de la coopération économique, commerciale et technique entre les Etats membre de l'OCI. C'est le cas du Protocole sur le système de tarifs préférentiels, le Statut du conseil islamique de l'aviation civile (CIAC), le Statut de l'union des

²⁶<https://www.cameroun-tribune.cm/articles/12431/fr/financement-de-la-banque-islamique-de-d%C3%A9veloppement-comment-am%C3%A9liorer-la-consommation>.

télécommunications des pays islamiques (UIPI), le Statut de l'institut islamique des normalisations et métrologie pour les pays islamiques (ISMIC), etc.

En outre, la solidarité islamique entre les États membres, telle qu'indiqué dans la charte, reste à parfaire. Il en est de même pour l'élimination de la discrimination raciale. Avec les récents événements en Libye, notamment le trafic des noirs (y compris des Camerounais), on se rend compte que les préjugés raciaux sont encore ancrés dans l'esprit de bon nombre de pays appartenant à l'OCI.

Enfin, les pays membres de l'OCI ne parviennent pas toujours à harmoniser leurs positions au sein des organisations internationales pour parler d'une seule voix. En guise d'illustration, la question palestinienne qui a été pratiquement à l'origine de la création de l'Organisation, divise profondément les membres. Il en est aussi des résolutions qui sont prises au sein des Nations-Unies. Tout laisse donc à croire que les intérêts nationaux semblent prendre le dessus sur ceux de l'Organisation. Le Cameroun fait très souvent prévaloir la diplomatie de l'abstention surtout quand il s'agit de prendre une position ferme vis-à-vis d'Israël, son allié de taille au plan sécuritaire. Les limites sus évoquées devraient être surmontées pour envisager un avenir plus radieux.

B. Perspectives

Les perspectives de la coopération Cameroun-OCI peuvent être envisagées sur les court, moyen et long terme.

S'agissant du premier volet, il faudrait identifier les goulots d'étranglement qui perturbent la mise en œuvre des projets de la BID au Cameroun. Lors de son discours d'installation, Charles Assamba Ongodo a exhorté Abdoulassoul de travailler à mettre fin à la lenteur qui caractérise la mobilisation des fonds dédiés aux financements des projets par la BID. En outre, il faudrait surmonter la difficulté de communication entre cette Organisation et les partenaires des projets incriminés.²⁷ Il serait aussi indiqué de multiplier les ateliers de formation et d'information sur le mécanisme de consommation des crédits octroyés par la BID. Le mercredi 27 septembre 2017, le MINEPAT affirme que la principale cause de la mauvaise performance des projets financés par

²⁷<http://www.camer.be/54073/12:1/cameroun-banque-islamique-de-developpement-bid-le-tout-premier-representant-resident-installe-hier-a-yaounde-cameroon.html>

les bailleurs de fonds en général est la non-maitrise par les acteurs des procédures de passation des marchés et de décaissement.²⁸

Sur le moyen terme, il faudrait développer, au Cameroun, la finance islamique dont la particularité fondamentale réside dans sa souplesse et l'esprit de solidarité qui se manifestent par l'absence d'intérêt et le partage du risque entre le prêteur et l'emprunteur. C'est la méconnaissance même des contours de cette finance qui impacte sur le portefeuille des projets avec la BID.²⁹ Une bonne maîtrise de cette finance permettrait de mieux consommer les crédits octroyés et d'accroître la croissance. Sur le moyen terme, il faudrait aussi que le Cameroun ratifie les accords et statuts entrant dans le cadre de la coopération économique, commerciale et technique avec l'OCI.

S'agissant du long terme, les pays membres de l'OCI pourraient créer un marché commun aux fins de faciliter les échanges. Cette démarche permettrait d'accélérer le processus de développement au sein de l'Organisation. Pour y parvenir, il faudrait évidemment qu'il y ait une réelle volonté politique et que chaque membre se débarrasse des égoïsmes nationaux et des lourdeurs administratives.

Conclusion

Au terme de cet article dont l'objectif était d'examiner la coopération Cameroun-OCI, nous pouvons retenir que la relation entre les deux entités constitue un exemple de décolonisation de la diplomatie en Afrique. Cette relation ne s'inscrit pas dans la logique des rapports métropole/colonie et concerne essentiellement les pays du Sud. L'OCI apparaît comme un véritable cercle de solidarité dans lequel le Cameroun a réussi à tisser de solides liens d'amitié et de coopération. La BID participe au financement de nombreux projets au Cameroun dont le tout premier est la construction du barrage de Song Loulou à hauteur de 4,5 milliards FCFA. Actuellement le portefeuille actif de cette institution au Cameroun est supérieur à 500 milliards de F CFA et contribue à financer des projets variés tels que la construction des routes, des barrages, l'appui aux secteurs bancaire, agro-pastoral, sanitaire, hydraulique, électrique et éducatif. Dès lors, l'aspect économique de cette coopération semble réellement prendre de l'ascendance sur les aspects politique,

²⁸<https://www.cameroon-tribune.cm/articles/12431/fr/financement-de-la-banque-islamique-de-d%C3%A9veloppement-comment-am%C3%A9liorer-la-consommation>

²⁹*Ibid.*

diplomatique et socio-culturel. Malgré les avancées notoires observées dans les relations entre les deux parties, il existe quelques limites, notamment le faible taux de décaissement par le Cameroun des fonds alloués aux projets à cause des lourdeurs administratives et de la non ratification de nombreux accords et statuts relevant de la coopération économique, commerciale et technique. L'élimination de ces goulots d'étranglement et le développement de la finance islamique constituent autant de défis à relever par le Cameroun pour rendre plus fructueuse sa coopération avec l'OCI, une coopération gagnant/gagnant.

Références bibliographiques

Ouvrages

- Debel Anne** (1985), *Le Cameroun Aujourd'hui*, Paris, Editions J.A.
- Abbatcha G.** (1987), « Situation actuelle de l'Islam au Cameroun », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Provence (Aix-Marseille I).
- Abwa Daniel** (2010), *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé CLE.
- Abwa Daniel** (1997), « Impérialisme européen et Expansion de l'Islam au Cameroun », in *actes du colloque international tenu à Tombouctou sur la culture arabo- islamique en Afrique au Sud du Sahara : cas de l'Afrique de l'Ouest, Zaghouan*.
- Adama Hamadou** (2004), *L'Islam au Cameroun : entre tradition et modernité*, Paris, L'Harmattan.
- Ben Yahmen Danielle** (2006), *Cameroun*, Paris, Les éditions J.A., collection Atlas de l'Afrique.
- Epale S.J.** (1987), *Republic of Cameroon: A concise History*, Limbe, Eand D. Publishers.
- Fodouop Kengne** (2012), *Le Cameroun face au défi du développement, atouts obstacles et voie à suivre*, Paris, L'Harmattan.
- Anonyme** (1979), *Les Atlas Jeune Afrique*, Paris, Groupe J.A. 1979.
- Moutlen Poka Mangoume** (1999), *Géographie*, Yaoundé, CAM.
- Mveng Engelbert** (1985), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Tome 1, CEPER.
- Njeuma M.Z.** (1978), *Fulani Hegemony at Yola (old Adamoua) 1809-1902*, Yaoundé, CEPER.

Sources électroniques

Boko Haram : l'OCI condamne les attentats perpétrés au Cameroun, <https://www.journalducameroun.com/boko-haram-loci-condamne-les-attentats-perpetres-au-cameroun/>, consulté le 29/3/2018.

Histoire, https://www.oic-oci.org/page/?p_id=116&p_ref=26&lan=fr, consulté 22/04/2018.

<https://www.cameroon-tribune.cm/.../financement-de-la-banque-isl...>, consulté le 25/3/2018.

<https://www.cameroon-tribune.cm/articles/12431/fr/financement-de-la-banque-islamique-de-d%C3%A9veloppement-comment-am%C3%A9liorer-la-consommation>, consulté le 22/4/2018.

<http://www.camer.be/54073/12:1/cameroun-banque-islamique-de-developpement-bid-le-tout-premier-representant-resident-installe-hier-a-yaounde-cameroon.html>, consulté le 22/4/2018.

Le Cameroun et le reste du monde <http://georepere.e-monsite.com/medias/files/lecon.9.cameroun.et.commonwealth.pdf>, consulté le 21/4/2018.

Observateurs, https://www.oic-oci.org/page/?p_id=181&p_ref=60&lan=fr, consulté le 7/4/2018.